

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 mars 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-03-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Annie Gagnon a motivé son absence.

Rs.2022-03-075

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 07 mars 2022 avec les modifications suivantes :

REPORTER :

L'item 4.1
L'item 4.2
L'item 17.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-076

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022, tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

La résolution 2022-02-067 doit être abrogée, étant donné qu'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours était requise pour que les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement 003-2022 soient transmis par écrit, et ce au plus tard le 24 février 2022 à 16h30. Le second projet du règlement ne devait pas être adopté le 21 février, mais bien le 7 mars 2022, afin de respecter ledit délai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

... L'item 4.1 est reporté à une séance ultérieure.

... L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2022-03-077

RÉSOLUTION RELATIVE À UN DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN PHOTO RADAR.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour faire l'installation d'un photo radar sur la Route 116 Est, entre Acton Vale et Ste-Christine ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande au ministère des Transports du Québec pour qu'un photo radar soit installé sur la Route 116 Est, entre Acton Vale et Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-078

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 116 EST.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale soit très concernée par la sécurité des usagers de la Route 116 Est et qu'à cet égard, elle veut soumettre auprès du ministère des Transports du Québec une demande de réduction de la limite de vitesse;

Que plusieurs demandes de réduction de la limite de vitesse ont été formulées par les citoyens auprès de la Ville;

Que la Ville d'Acton Vale soumette une demande au ministère des Transports du Québec pour procéder à une étude, en vue de réduire la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la Route 116 Est, partir du 525, Route 116 (face à la Carrière d'Acton Vale).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-079

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux

j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-03-080

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 février au 28 février 2022	326.209.79 \$
• Paiements par AccèsD du 01 février au 28 février 2022	196 659.01 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2022	136 129.26 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs pour le mois de février 2022	0.00 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2022	186 891.13 \$
Grand Total	845 889.19 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-081

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 003-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE À DOMINANCE AGRICOLE NUMÉRO 521 À MÊME UNE PATRIE DE LA ZONE NUMÉRO 524, SECTEUR DÉSTRUCTURÉ POUR L'AGRICULTURE.

Attendu la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 003-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin d'agrandir la zone à dominance agricole numéro 521 à même une partie de la zone numéro 524, secteur déstructuré pour l'agriculture et de permettre les activités complémentaires à l'agriculture (cabane à sucre, tables champêtres, cidrerie, etc.) dans la zone numéro 524, secteur déstructuré pour l'agriculture».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-082

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu que pour faire suite aux besoins d'employé temps plein au département des Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne pour le poste d'employé des Services culturels et sportifs;

Attendu qu'un candidat qui occupe déjà un poste de temporaire depuis douze ans, a manifesté son intérêt pour obtenir le poste permanent;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Yvan Laflamme, à titre d'employé des Services culturels et sportifs, sous réserve de la réussite de la période d'essai de 75 jours. Sa date d'entrée en fonction comme permanent et son changement de statut seront effectifs le 8 mars 2022. Étant donné qu'il s'agit d'un poste de Classe 3, comme celui déjà occupé par M. Laflamme et que ce dernier est déjà au maximum de l'échelle, il n'y aura pas de changement d'échelon salarial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-083

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 ».

Attendu que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale, comme mandataire et signataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-084

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 24 février 2022 à 10 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

Attendu que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 838,00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture et l'installation de bordures en place;

De financer ces dépenses à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Béton GL Inc.** au coût de 19 838,00 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 24 février 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-085

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2022.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2022 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2022;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 18 264,00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2022;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Entreprises Belle Rose. Inc.** au coût suivant :

50.00 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;

182.10 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

182.10 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

182.10 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-086

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2022.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2022 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2022;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 66 388.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 (49 796.71 \$) et 02-701-50-521 (16 591.29 \$) sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2022;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Lignco Sigma** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2022 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 66 388,00 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-087

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2022.

Attendu que la Ville a procédé, le 24 février 2022 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2022;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 241 784,00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2022;

De financer cette dépense comme suit :

- 66 074,00 \$ financé par le fonds général;
- 175 710,00 \$ financé par les fonds de carrières et sablières;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Sintra Inc.** au coût de 241 784,00 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-088

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2022 à 13 h 15 à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4, neuve, année 2022;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 56 545,00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-300-10-00, pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4 neuve, année 2022;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Automobile JP Yergeau** au coût 56 545,00 \$, plus taxes pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4 neuve, année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-089

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – CAMION TRACEUR, POUR L'EXERCICE 2022.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2022 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2022;

Attendu que SEPT (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 12 802.24 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2022;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage et Traçage Québec Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2022 pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, au coût de 12 802.24 \$, plus taxes;

De compenser une partie de cette dépense au montant de 7 600,00 \$ à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-090

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE GALVANISÉE EN MAILLE DE CHÂÎNES.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la réalisation des travaux d'installation d'une clôture galvanisée en maille de chaînes sur les deux terrains de baseball extérieurs du Stade Léo-Asselin;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 680.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la réalisation des travaux d'installation d'une clôture galvanisée en maille de chaînes sur les deux terrains de baseball extérieurs du Stade Léo-Asselin à Clôtures Lamontagne Inc. selon l'offre de service datée du 21 février 2022;

De financer cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-091

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4, ANNÉE 2022.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour

et au nom de la Ville d'Acton Vale, des soumissions par voie d'invitation, pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4, année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-092

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE DRAGUE ÉLECTRIQUE AVEC CONTRÔLE À DISTANCE.

Attendu que la Ville a procédé, le 4 mars 2022 à 10 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'une drague électrique avec contrôle à distance;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Pereira, assistant, Traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 344 410,00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture d'une drague électrique avec contrôle à distance, incluant l'option « système de pivot »;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***National Process Equipment Inc.*** au coût 344 410,00 \$, plus taxes, incluant l'option « système de pivot »;

De financer cette dépense à même les surplus libres, renflouable par le règlement d'emprunt lorsqu'il sera approuvé par le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-093

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, tel que soumis et de le transmettre à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-03-094

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le directeur du Service incendie à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'outils de désincarcération à batteries.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 17.3 est reporté à une séance ultérieure.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

... VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none">• Discussion concernant la Carrière relativement à l'eau que cette dernière utilise.
Mme. Jessica Lacasse	<ul style="list-style-type: none">• Pose des questions relativement au projet Trackvale.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date